

Le droit peut-il comprendre la liberté de l'écrivain ?

« Le droit encadre, la plume dépasse. Faut-il un droit pour les écrivains, ou une exception poétique ? »

Je suis écrivain.

Pas un héros. Pas un prophète.

Juste un homme qui, chaque jour, fait le pari fou qu'un mot peut encore réveiller un monde endormi. Un homme qui croit qu'écrire, ce n'est pas seulement orner le silence, c'est parfois lui arracher la vérité.

Et pourtant... parfois, j'ai peur d'écrire.

Pas peur de la page blanche. Mais peur de ce que ma plume pourrait déclencher.

Peur qu'un mot mal compris devienne une flamme.

Peur que ce que je veux dire soit dissous dans ce que l'on croit que j'ai dit.

Et alors je m'interroge :

Est-ce que je suis encore libre d'écrire... vraiment ?

Est-ce que le droit – ce rempart si précieux, si nécessaire – **comprend** ce que signifie créer sans filet, dire sans censure, oser sans autorisation ?

Ce n'est pas une question d'artiste capricieux.

C'est une question de civilisation.

Alors aujourd'hui, je veux poser cette question, non pas comme un provocateur, mais comme un citoyen :

Le droit peut-il comprendre la liberté de l'écrivain ?

Et s'il ne le peut pas, que risque-t-on de perdre ?

Le droit, voyez-vous, est fait pour contenir. Il trace des limites, il établit des balises. Il dit : *jusqu'ici, et pas plus loin*.

Mais l'écrivain, lui, vit **précisément au-delà du "pas plus loin"**.

Il marche sur les frontières, il les efface d'un mot, il les réinvente dans l'ombre d'un point-virgule.

Car écrire, c'est trahir le silence. C'est dire ce que l'on tait, ce que l'on cache, ce que l'on craint. Écrire, c'est désobéir aux évidences. L'écrivain n'est pas fonctionnaire du réel, il est son insoumis.

Alors, comment le droit – rigide, nécessaire, encadré – peut-il comprendre cela ?

Le droit, par nature, **doit protéger**. Il protège la dignité, la paix, la sécurité, l'ordre public. Et parfois, pour protéger, il restreint. Il interdit, il sanctionne.

Il dit à l'écrivain : *Tu ne peux pas tout dire. Tu ne peux pas insulter, diffamer, inciter à la haine. Tu ne peux pas profaner, choquer gratuitement, salir ce que d'autres considèrent comme sacré.*

Mais l'écrivain répond :

Et si le sacré d'un peuple est l'oppression d'un autre ? Et si choquer, c'était réveiller ? Et si mon mot, que vous jugez coupable, était en vérité l'ultime refuge du courage ?

Alors oui, parfois, **le droit échoue à comprendre la liberté de l'écrivain**, car il confond l'irrespect avec la haine, la provocation avec la violence, l'impertinence avec le crime.

Et pourtant, que serions-nous sans ces mots dits à contre-courant ?

Sans Voltaire face à l'intolérance ? Sans Zola face à l'injustice ? Sans Soljenitsyne face à la dictature ?

Le droit, sans les écrivains, aurait peut-être continué à légitimer l'esclavage, à tolérer les colonies, à punir l'homosexualité.

Mais ne tombons pas dans l'idéalisation naïve.

Car l'écrivain, lui aussi, peut déraiper.

Le mot peut tuer. Le mot peut humilier. Le mot peut fanatiser. Céline a dégainé la haine. D'autres ont masqué l'horreur sous les voiles d'une prose brillante.

Alors, que faire ? Faut-il un droit spécial pour les écrivains ? Un permis de transgresser ?

Non. Car un privilège serait une prison.

Ce qu'il faut, ce n'est pas une loi d'exception. C'est un esprit d'exception.

Il faut un droit qui sache écouter ce que dit l'auteur **avant de juger ce qu'il provoque**. Un droit qui comprenne que dans certaines phrases violentes, il y a des cris de douleur, pas des appels au meurtre.

Il faut une justice qui reconnaisse que l'écrivain n'écrit pas pour nuire, mais pour bousculer.

Et que **sans cette bousculade, le monde s'endort**.

Alors, Mesdames, Messieurs, à la question : *Le droit peut-il comprendre la liberté de l'écrivain ?*

Je répondrai ceci :

Le droit ne comprendra jamais pleinement la liberté de l'écrivain. Mais il doit apprendre à la respecter.

Car cette liberté, si fragile, si explosive, est la sentinelle de nos consciences.

Elle est l'alarme, le miroir, la flamme.

Et même si elle brûle parfois...

Elle éclaire toujours.